

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux et déviation sur la RN19

Vesoul, le 4 septembre 2020.

Infrastructures

Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône, a réuni ce jour à la préfecture les maires des communes d'Amblans-et-Velotte, Pomoy et Genevreville ainsi que le collectif RN19 afin d'échanger sur la mise en place d'une déviation sur la RN19 du 21 septembre au 16 octobre 2020.

Elle a rappelé que des travaux importants de réfection de la chaussée de la Route Nationale 57 devaient être réalisés entre les communes de Comberjon et de Frotey-les-Vesoul et ce, dans un laps de temps limité en raison du passage du tour de France et d'autres travaux déjà programmés par ailleurs. Cette section vieille de plus de 20 ans nécessite d'être reprise afin d'éviter des dégâts structurels plus importants, et d'améliorer globalement la sécurité.

La direction interdépartementale des routes de l'Est (DIR Est) a fait le choix d'une fermeture complète de la Route Nationale 57 pendant les travaux afin de garantir l'efficacité de la réfection (un alternat aurait conduit à un rallongement de la durée des travaux ainsi qu'à une fragilisation plus rapide de la structure) et la sécurité des travailleurs.

Les services de l'État sont conscients de la gêne occasionnée pour les habitants des communes traversées par la RN19, sur laquelle une partie du trafic de la RN57 va se reporter.

Aussi la préfète a annoncé les mesures d'accompagnement qui seront mises en place pendant les travaux pour limiter les nuisances et assurer la sécurité de tous :

- Installation de deux radars dit « de chantier » qui couvriront l'ensemble du périmètre Amblans-et-Velotte, Pomoy et Genevreville ;

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1/2

1 rue de la préfecture
70000 VESOUL

- Abaissement à 70 km/h de la vitesse maximale autorisée entre Genevreville et le carrefour de Genevreville gare avec mise à disposition de la signalétique correspondante pendant toute la durée des travaux (la pérennisation de cette limitation de vitesse sera par ailleurs analysée par les services de l'État) ;
- Protection des zones identifiées comme sensibles, en particuliers les traversées piétonnes au niveau des arrêts de bus scolaires, par la mise en place de panneaux lumineux de danger particulier ;
- Réalisation de contrôles routiers aléatoires par la gendarmerie ;
- Réalisation de contrôles routiers ciblés sur le transport de marchandises.

Les services de l'État se tiennent à l'écoute des élus pour assurer la rénovation des infrastructures routières en garantissant la sécurité de tous.